

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2019

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, CLIQUE Michel,

Excusée : Mme PASQUIER Séverine

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mrs MARTIN Roland, FONTANIVE René

Secrétaire de séance : Mme CHAPUT Céline

Ordre du jour : Compte administratif 2018 ● Compte de gestion du receveur ● Affectation du résultat ● Préparation du budget 2019 ● Modification des statuts de SEMERAP ● Fusion SIVOM Val de Morge / Morge et Chambaron ● Questions diverses

Compte administratif 2018

Président de séance : Monsieur Michel CLIQUE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif de l'année 2018 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	250 573,61	118 334,56
Dépenses de l'exercice	218 833,22	71 449,21
Résultat de l'exercice	31 740,39	46 885,35
Résultat antérieur	44 423,83	- 64 631,78
Résultat de clôture	76 164,22	- 17 746,43

Restes à réaliser : Dépenses : 14 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 établi par le Maire et présenté par Mr CLIQUE

Compte de Gestion de receveur

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	31 746,43
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	44 417,79

Préparation du Budget Primitif 2019

Il est proposé de reconduire pour l'année 2019, les subventions allouées aux associations ; soit la somme de 160 € chacune. Pour 2019, 2 associations ont déposé une demande qui sera prise en compte : l'association Grain de Phonie et l'association des anciens combattants.

Il est également proposé de verser une subvention de 1 000 €uros au CCAS, en vue de l'organisation d'un repas début 2020.

Il est décidé d'adhérer à la FREDON (réseau qui agit contre les dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux et/ou à la santé humaine en protégeant l'environnement des risques de pollution liés à la production et à la gestion du végétal), pour une cotisation annuelle de 60 €uros.

Des crédits devront, entre autres, être prévus au BP 2019, section d'investissement pour :

- réfection des toitures du préau et du local rangement
- achat de la structure de jeux et de l'équipement numérique pour l'école
- l'installation de stores dans la salle polyvalente
- l'étude pour la réfection de l'église

Il est rappelé que les 2 prêts court terme arrivent à échéance courant 2019 et seront remboursés avec le produit attendu du fonds de compensation de la TVA.

Taux d'imposition ; Monsieur le Maire informe le conseil que les bases prévisionnelles 2019 portant sur la taxe d'habitation ont augmenté de 20 000 € par rapport à 2018. Le conseil municipal propose d'augmenter les taux d'imposition des 3 taxes de 1,5%.

↳ Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer les bénévoles qui interviennent au point lecture et les élus en charge de cette compétence auprès de la communauté de communes afin d'étudier le maintien ou non de cette activité sur la commune.

Modification des statuts de SEMERAP

Monsieur le Maire expose au conseil que le Conseil d'Administration de SEMERAP a décidé de proposer une modification de ses statuts. Les modifications portent notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur le contrôle des actionnaires de la société.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable au projet de modification des statuts présenté.

Fusion du SIVOM du Val de Morge et du S.I.A. Morge et Chambaron

Monsieur le Maire expose au conseil que le SIVOM VAL DE MORGE s'est rapproché du Syndicat MORGE ET CHAMBARON dans l'optique d'un regroupement.

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2019, Madame la Préfète a déterminé le périmètre de la fusion, qui inclut désormais les communes d'Artonne et Saint Myon, et invité les comités syndicaux des deux syndicats et les conseils municipaux des communes membres à se prononcer sur ce périmètre et les statuts dans le délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide émet un avis favorable au projet de périmètre de la fusion du SIVOM VAL DE MORGE et du Syndicat MORGE ET CHAMBARON, aux statuts du syndicat issu de la fusion des syndicats VAL DE MORGE et

MORGE ET CHAMBARON et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet de fusion.

Questions diverses

↳ Problèmes des pigeons :

- ceux qui nichent dans le clocher : un devis pour la pose d'un grillage a été demandé
- ceux qui salissent la salle polyvalente : Pascal VAZEILLE va se renseigner sur le type de filet qui pourrait être installé par les élus.

↳ Problèmes d'écoulement d'eaux

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier concernant l'état du fossé, situé dans la parcelle ZX n° 60 et dans lequel s'écoulent naturellement des eaux de source issues d'une propriété en amont. Copie de ce courrier a été transmis à la DDT, service de la police de l'eau,

↳ Absence de l'agent technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'agent technique est en arrêt de travail depuis le 14 janvier. Si son état de santé ne lui permet pas de reprendre ses fonctions rapidement, il conviendra de faire appel à Pôle emploi pour pourvoir à son remplacement. L'achat de matériel de voirie destiné à améliorer les moyens d'intervention doit être envisagé (épareuse, ...)

↳ Conseil d'école

Le dernier conseil d'école s'est tenu le 5 mars ; les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont stables. Concernant les rythmes scolaires, les familles ont été consultées à la demande des représentants des parents d'élèves et 60 % se sont prononcées pour le maintien à 4 js $\frac{1}{2}$.

Les travaux dans l'ancienne salle des fêtes devraient débuter avant l'été et une réflexion doit être menée sur la future salle de motricité, le rangement du matériel et le nettoyage des locaux.